

tong tana

Octobre 2005

www.bmf.ch



Début octobre 2005, Along Sega déposera devant la haute cour de justice de Miri (Sarawak) une plainte de droit foncier contre le gouvernement du Sarawak et les compagnies Limbang Trading et Lee Ling Timber.

Along Sega, chef penan: «Je vais saisir la justice!»

Les nomades des forêts de Long Adang déclenchent une procédure judiciaire

«En promettant de créer une réserve de biosphère pour nous les Penan, le Premier Ministre Taib Mamud nous a trompés: ce n'était rien d'autre qu'un énorme mensonge.» Along Sega, chef d'un groupe de 45 nomades vivant dans la région de Long Adang (nord du Sarawak) est irrité par l'attitude du gouvernement. Depuis vingt ans, il érige des barrages routiers pour stopper l'avance des bûcherons dans sa forêt, ce qui lui a valu d'être appréhendé à deux reprises. Mais ses efforts sont demeurés quasi vains: d'année en année, les lourds engins progressent dans la région, détruisant le peu de forêt primaire qui reste dans la partie malaisienne de l'île de Bornéo.

L'ancien hôte de Bruno Manser (voir notre interview) va poursuivre au tribunal sa lutte contre les sociétés d'exploitation concernées. L'action en justice lui paraît être la dernière possibilité de protéger la forêt dans sa région. Début octobre 2005, il déposera devant la haute cour de justice de Miri une plainte de droit foncier contre le gouvernement du Sarawak et les compagnies concessionnaires Limbang Trading et Lee Ling Timber. Les Penan nomades de Long Adang exigent la reconnaissance de leurs droits sur les 255 km² qui constituent leur espace de vie traditionnel, au pied du mont Batu Lawi.

Le dépôt de la plainte représente une étape importante du projet de cartographie "Community Mapping", lancé en 2001 par le Bruno-Manser-Fonds. Les revendications d'Along Sega reposent sur les relevés effectués dans le cadre de ce projet. La commune de Long Lamai (Penan sédentaires) déposera cet automne une plainte semblable. Ces démarches ont été rendues possibles grâce au soutien financier accordé dans ce but par la fondation "Kunst für den Tropenwald", du galeriste bâlois Ernst Beyeler.

Paradis perdu

«Quand j'étais enfant, mon père a taillé pour moi une sarbacane dans une tige de bambou. Dès que j'ai su atteindre une cible, il m'a autorisé à tirer sur les oiseaux. Plus tard, il m'a donné une sagaie pour chasser des animaux de plus grande taille et m'a montré comment exploiter les sagoutiers.» Along Sega évoque volontiers des souvenirs de son enfance, quand la forêt vierge était encore intacte et que le monde des Penan paraissait immuable. Il se rappelle l'époque coloniale (la reine Élisabeth II n'était encore que princesse), quand la région était soumise à l'autorité britannique. Mais il ne connaît pas son âge exact: «Ma naissance n'a été enregistrée nulle part. Ma seule certitude est d'avoir plus de 60 ans.»

Jeune homme, Along Sega se rendait régulièrement au comptoir de Tamu, où des négociants triés sur le volet étaient autorisés à commercer avec les Penan, sous les yeux de fonctionnaires coloniaux. «Nous vendions des fibres de rotin pour la fabrication de matelas, des résines (comme le "nyateng" – un combustible) et des becs cornés de calaos, utilisés pour la fabrication de bijoux. La demande était très forte aussi pour les calculs biliaires de singes – un important remède de la médecine traditionnelle chinoise.» En contre-partie, les Penan achetaient des ustensiles de cuisine et des outils. «Une fois même, mon père a acheté un fusil très cher pour la chasse au sanglier. Il l'a utilisé longtemps, et quand il est mort, nous l'avons enterré avec lui.»

Des souvenirs précieux pour le procès à venir

Ces souvenirs joueront peut-être un rôle important en étayant l'argumentation d'Along Sega lors d'un futur procès. Car pour faire aboutir la revendication de droits territoriaux, les Penan doivent prouver qu'ils étaient déjà établis dans la région avant 1958, date d'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Les preuves admises sont des cartes de lieux significatifs (par ex. sépultures) et les témoignages de personnes ayant vécu là à l'époque. Dans le cas des Penan, l'absence quasi totale de documents écrits complique singulièrement la situation.

Au tribunal, les Penan sont défendus par l'avocat des indigènes Harrison Ngau, qui avait reçu en 1988 le Prix Nobel alternatif (le "Right Livelihood Award") pour son engagement dans ce domaine. En dépit de la difficulté d'établir les preuves, il se montre déterminé: «Nous devons déposer cette plainte le plus rapidement possible, pendant qu'il reste un peu de forêt. Si nous attendons, les Penan nomades n'auront plus aucune chance de poursuivre leur vie dans les bois.»

Lukas Straumann

Les promesses sans lendemain de Taib Mamud

Au début des années 1990, le Premier Ministre du Sarawak Taib Mamud promettait de protéger la forêt des Penan nomades en créant une réserve de biosphère de 30'000 hectares, dont 5000 dans la région de Long Adang, celle que parcourt le groupe d'Along Sega. Vaine promesse, comme le prouvent les photos satellites de la région concernée, où l'on distingue un bon nombre de routes de bûcheronnage. En juin 2005, l'avocat Harrison Ngau a interpellé le gouvernement à ce sujet. La réponse est tout à fait claire: «Les Penan n'ont aucun droit sur le territoire où ils nomadisent. Il s'agit d'un domaine inexploité de l'État, pour lequel aucun droit d'usage coutumier n'est reconnu. Le gouvernement s'opposera à toutes les démarches judiciaires des Penan dans cette région.»



Bruno Manser et Along Sega en 1996. De 1987 à 1990, Bruno Manser a vécu avec le groupe de nomades d'Along Sega, dans la région de Long Adang.

«Nous savions que beaucoup de gens avaient l'intention de tuer Bruno!»

Interview du chef Along Sega à propos de sa rencontre avec Bruno Manser

Tong Tana: Along Sega, quand avez-vous rencontré Bruno Manser pour la première fois?

Along Sega: Bruno m'a été présenté par un inconnu au village de Long Napir. Il m'a dit: «Je m'appelle Bruno. Est-ce que je peux venir dans votre région et vivre en forêt avec votre groupe?» Je lui ai répondu: «Si tu veux partager notre vie, tu es le bienvenu.» Cela s'est passé alors que Bruno avait déjà vécu trois ans chez d'autres Penan, plus bas dans la vallée. (Ndlr: en 1987.)

Tong Tana: Combien de temps est-il resté avec votre groupe?

Along Sega: Il a vécu trois ans avec nous. Cela se passait à l'époque où nous avons édifié les premières barricades sur des routes forestières, avec les Kelabit de Long Napir. Bruno se cachait dans la forêt et prenait des photos. Il nous a encouragés à résister et a établi des contacts avec le monde extérieur.

Tong Tana: Aviez-vous déjà élevé des barrages routiers auparavant?

Along Sega: Non, car les consortiums forestiers n'ont commencé à couper du bois dans notre région qu'après l'arrivée de Bruno. C'est à ce moment-là seulement que tout a commencé.

Tong Tana: A votre avis, qu'est-ce qui a pu arriver à Bruno Manser?

Along Sega: Pour nous, c'est une grande énigme. Il a vécu six ans chez nous les Penan, et maintenant il a disparu sans laisser de traces. Je ne peux pas accuser quelqu'un, car je n'ai rien vu. Mais nous savons que beaucoup de gens lui en voulaient et souhaitaient sa mort. Nous sommes nous aussi fréquemment menacés. Récemment encore, un employé de la compagnie d'exploitation du bois a pointé son arme à feu sur mon fils Menit.

Tong Tana: Que représente la disparition de Bruno Manser pour les Penan?

Along Sega: Quand Bruno était encore parmi nous, il nous aidait à protéger la forêt. Maintenant, nous devons continuer seuls le combat. Et sans aide de l'extérieur, c'est très difficile.



Au printemps 2005, le camp nomade d'Along Sega était installé près de Long Pusit. Actuellement, près de 45 Penan vivent avec Along Sega et sa femme Yut Beluluk.

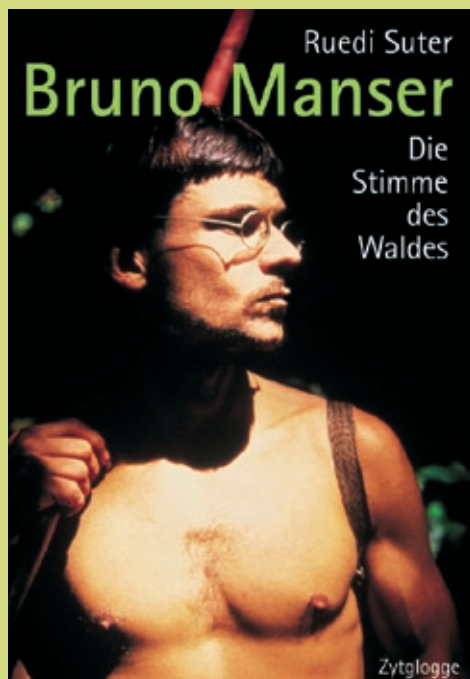
◀ Depuis l'arrivée, dans la région de Long Adang, des compagnies d'exploitation du bois (dans les années 1980), la vie des Penan nomades a subi d'importants changements. Pour s'approvisionner en nourriture et en eau propre, Along Sega doit souvent parcourir de grandes distances sur les routes de bûcheronnage.



Nouvelles brèves

La biographie de Bruno Manser est maintenant en souscription

Après un long travail de recherche (près de deux ans), Ruedi Suter a mis un point final à sa biographie de Bruno Manser. Tous les intéressés sont cordialement invités à la présentation du livre et à la lecture de pages choisies, le 28 novembre 2005 à 20 heures, à la librairie Jäggi à Bâle (Freien Strasse 32).



L'ouvrage (en allemand) est publié aux éditions Zyloglogge à Berne.

Les membres de soutien et amis du Bruno-Manser-Fonds trouveront ci-joint une offre de souscription leur permettant d'acquérir le livre (370 pages) au prix de 35 francs au lieu de 39 francs (frais d'envoi compris pour la Suisse). L'offre est valable jusqu'à fin novembre 2005. Prière de remplir et de renvoyer le bulletin de commande.

Parc national de Pulong Tau: les Penan exigent le respect de leurs droits

Par une lettre commune adressée aux responsables du projet de parc national de Pulong Tau (Sarawak), 40 leaders penans se prononcent en faveur de la conservation de la faune et de la flore exceptionnelles des hautes terres des Kelabit, mais rappellent qu'ils tiennent fermement au respect de leurs droits coutumiers: «Nous saluons le projet de parc national et les efforts de conservation de la biodiversité, qui constituent une

reconnaissance de la haute valeur écologique de la région. Mais nous exigeons des responsables du projet qu'ils respectent nos droits coutumiers. Nous regrettons en particulier de n'avoir pas été consultés préalablement.» Les Penan des villages concernés – notamment Ba Tik, Long Lobang et Long Sabai – craignent que la chasse et l'agriculture soient interdites sur une partie du territoire de leur commune. Ils invitent les responsables du projet à visiter ces villages. La création du parc national de Pulong Tau est cofinancée par la Suisse dans le cadre de l'engagement au sein de l'Organisation internationale des bois tropicaux (ITTO). Tong Tana reviendra sur le sujet.

Un soutien de poids pour les démarches judiciaires des Penan

Toujours en suspens, la plainte de droit foncier déposée en 1998 par quatre communautés de Penan sédentaires de la région de Selungo (voir Tong Tana de janvier 2005) a reçu un important appui. Sollicité par le Bruno-Manser-Fonds, un des plus éminents anthropologues, Rodney Needham, a signé une déclaration formelle ("affidavit") en faveur des Penan. Ancien professeur à l'Université d'Oxford, Needham a vécu au Sarawak dans les années 1951-1952. Puis il a rédigé une thèse de doctorat sur ces peuples de la forêt encore largement inconnus à l'époque. Âgé aujourd'hui de 82 ans, il se



souvent encore très bien de ses recherches à Bornéo. Il a accepté de mettre à disposition des avocats des Penan ses cartes, listes de noms et publications scientifiques. Ces documents serviront de preuves lors du procès prévu en 2006. C'est au mois d'avril que le directeur du BMF, Lukas Straumann, a rendu visite au professeur Needham, dans sa demeure d'Oxford.



Poursuite de la campagne contre la certification complaisante de la Samling

La campagne du BMF contre la certification de la compagnie Samling par le Conseil malaisien de certification du bois MTCC (voir Tong Tana d'avril 2005) continue. Entre-temps, l'organisation Global Response (dont le siège est aux USA) a lancé sur ce thème une campagne, suggérant l'envoi de lettres. Adresse pour compléments d'information: www.globalresponse.org.

Impressum

Dans la langue des Penan de la forêt pluviale du Sarawak (Malaysia), «Tong Tana» signifie «forêt».

Éditeur: Bruno-Manser-Fonds
Association pour les peuples de la forêt pluviale
Heuberg 25, CH-4051 Bâle
Téléphone +41 61 261 94 74
Fax +41 61 261 94 73
Courriel: info@bmf.ch
Internet: www.bmf.ch
Rédaction: Lukas Straumann
Avec la participation de:
Julia Beckel, Isabelle Iser
Traduction: Robert Gogel, Baulmes
Images: BMF/Theo Hueglin/ Lucas Linder
Layout: moxi ltd., Bienne
Impression: Gremper AG, Bâle
Imprimé sur du papier 100% recyclé
(Lenza Top Recycling)

Envoi de dons: Postfinance, compte 40-5899-8
ou Banque Coop, CH-4002 Bâle
compte 421329.29.00.00-5
IBAN: CH8808440421329290000